

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 31 MARS 2023

N° 2023-155 ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE – AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de Communes a aménagé en 2011 une aire de jeux sur la zone de loisirs de Morlière. Pour la bonne utilisation de la tyrolienne, un module supplémentaire doit être installé.

La Présidente accepte le devis de la Synchronicity pour un montant de 2 210 € HT.

À CHANTONNAY, le 31 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 31/03/2023.